

## Les « révolutions » dans la théorie du développement : éléments de synthèse

Driss EL GHOUFI<sup>1</sup>

---

### Résumé

Trois ensembles de travaux dominant aujourd'hui la conception que l'on se fait de l'évolution de la théorie du développement : la nouvelle économie institutionnelle (ou New Institutional Economics), la perspective du développement humain et les approches environnementale et territoriale. Ils semblent partager la conception de la science selon laquelle celle-ci se développerait de façon continue par ajouts successifs de fragments qui ne remettraient pas en cause les postulats mêmes de la science économique ; au contraire, ils représentent la discontinuité entre la perspective des néo-classiques et celle des promoteurs des dimensions environnementale et territoriale. Il s'agit donc pour nous de fournir des éléments de compréhension de cette mosaïque ; éléments de compréhension seulement car, nous le verrons, aucune approche n'est parvenue à expliquer le surgissement d'une nouvelle théorie.

**Mots clés :** Nouvelle économie institutionnelle, développement humain, développement territorial durable.

**Classification JEL :** O1.

---

Date of Submission: 12-08-2020

Date of Acceptance: 28-08-2020

---

### I. Introduction

De nombreux travaux traitent du développement. Pour les uns et les autres, la définition donnée à la notion «développement» n'est pas forcément la même, tant le terme est polysémique. Dès le début des années 1950, un effort collaboratif de conceptualisation a néanmoins permis d'en expliciter partiellement les différentes dimensions. Globalement, si l'on dresse un état des lieux de la littérature sur la question, trois directions s'imposent :

La première relève de la remise en question du rôle de l'Etat et du marché en matière d'allocation des ressources. La nouvelle économie institutionnelle est le fer de lance de cette direction de recherche en montrant qu'il existe plusieurs modes de coordination, et pas un seul, qui donnent corps aux transactions économiques. C'est pour cela que toute la littérature s'est organisée autour de la nécessité du renforcement institutionnel dans le domaine du développement. La deuxième direction concerne les nouvelles réflexions pour intégrer les valeurs dans l'analyse économique (Assidon, 2002). Ainsi, Sen (2000) montre que l'économie du développement a favorisé dans le passé l'accumulation des biens et services plutôt que les droits et les capacités des individus. Ce qu'essaye d'introduire la perspective du développement humain.

Par ailleurs et enfin, la prise de conscience, d'une part, de l'impact des activités humaines sur l'environnement et, d'autre part, de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace a permis l'intégration de nouvelles variables dans l'analyse du processus de développement. Dans ce cadre, l'apparition du concept de développement territorial durable, mais avant lui ceux de développement territorial et de développement durable, ravive ce débat complexe et confus qui structure les réflexions sur le développement. Ainsi, les conceptions environnementale et territoriale du développement constituent une autre brique dans l'édifice des réflexions sur le développement trouvées dans la littérature. Elles constituent non seulement une critique des modèles développés précédemment, mais elles marquent une étape supplémentaire dans la compréhension du phénomène de développement.

Cette synthèse se donne comme objectif de présenter les évolutions théoriques qui ont affecté l'évolution de la théorie du développement. Pour ce faire, nous procédons comme suit. Après avoir abordé les théories traditionnelles du développement, nous mettons en exergue les apports et les limites des approches environnementales et territoriales, qui constituent une phase supplémentaire dans la compréhension du phénomène de développement. Enfin, nous mettons en avant le développement territorial durable comme solution prometteuse à explorer et à encourager face aux limites des modèles existants.

---

<sup>1</sup>Docteur-Chercheur en sciences économiques.

## 1. Théories traditionnelles du développement

Cette première section se propose de revenir sur les principales théories économiques du développement avancées depuis les années cinquante. Ainsi expose-t-elle les tenants et aboutissants de quatre catégories de travaux : les théories du décollage économique élaborées dans les années 1950-1960, les théories critiques de la dépendance construites dans les années 1970, la théorie néoclassique du développement qui s'impose sur les ruines des deux travaux précédents, et enfin, la théorie institutionnaliste.

### 1.1 Théories du décollage ou des étapes de la croissance

Il est généralement admis que les années d'après-guerre ont conduit à la conceptualisation de l'économie du développement. Sur la scène internationale, les mouvements de décolonisation débutent en Asie et en Afrique ; le FMI et la Banque mondiale voient le jour ; les Nations Unies traitent des questions de l'industrialisation des pays en voie de développement et de la maîtrise des prix des matières premières (Hugon, 2007) ; la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine) met en avant l'intégration régionale et les stratégies de substitutions aux importations.

En fait, le développementalisme qui s'est développé après la seconde guerre mondiale puisait ses racines dans l'histoire économique des pays industrialisés. De ce fait, les approches de développement se fondaient sur deux hypothèses principales (Assidon, 2002) : la croissance économique est conditionnée par l'accroissement des activités industrielles, et le volontarisme ou l'intervention de l'Etat dans le processus d'allocation de ressources, « appelé à corriger les lois du marché qui avaient jusque-là distribué inégalement l'industrie à l'échelle de la planète » (Assidon, 2002, p : 11).

Pendant les vingt premières années de son existence, l'économie du développement s'est démarquée de la pensée néoclassique en renouant avec la tradition de l'économie politique classique et en explorant les possibilités ouvertes par la théorie keynésienne sur l'activisme étatique (*Ibid.*). Ainsi, les idées qui dominent le paysage économique de l'époque donnent un rôle prépondérant à l'Etat dans la réalisation de la croissance.

Plusieurs travaux soulignent que la théorie du décollage fait référence à la théorie élaborée par Walt Rostow en 1969 qui renvoie aux étapes de la croissance économique pour caractériser l'évolution des sociétés vers le développement économique (Rist, 1996 ; Assidon, 2002 ; Hugon, 2006 ; Park, 2006 ; Otando et Uzunidis, 2011). Ces étapes sont : la société traditionnelle, la réalisation des conditions nécessaires au décollage (*take-off*), le décollage, la maturité et la consommation de masse.

Au fond, la théorie de décollage est caractérisée par des idées évolutionnistes qui ont structuré le commencement des réflexions économiques, le développement y est conçu comme une évolution linéaire vers une finalité, soit la consommation de masse, dernière étape du développement (Tremblay, 1999). On y retrouve aussi l'esprit uniformisant du développement qui stipule que tous les pays doivent emprunter les mêmes chemins pour réaliser le développement (*Ibid.*).

Dans cette conception, le sous-développement est vu comme un ensemble d'obstacles au changement (absence de capitaux, influences démographiques, etc.). A ce titre Assidon souligne :

« Le sous-développement est un cercle vicieux. L'épargne est insuffisante car le revenu est bas ; celui-ci est bas car l'accroissement de la production bute sur les imperfections du marché, sur le manque de capitaux, sur l'absence de stimulants pour l'investissement... amorcer le développement, financer la transition, tel est le principal problème, jusqu'à ce que l'épargne intérieure atteigne un niveau suffisant et que la croissance s'autoentretienne » (Assidon, 2002, p : 11).

De ce point de vue, pour les adeptes de la théorie du décollage économique, il est nécessaire, pour se mettre sur le chemin du développement, de rompre avec le cercle vicieux du sous-développement et de faire un effort lourd de financement jusqu'à ce que l'épargne intérieure arrive à un niveau qui permette que la croissance s'installe (Otando et Uzunidis, 2011).

On retrouve ici les idées d'un certain nombre d'auteurs, tels que Rostow, Rosenstein-Rodan et Gerschenkron, avec des concepts tels que les « seuils de croissance », le « décollage » (*take-off*), le « grand rush » ou « spurt », etc., qui servent de fondements à la théorie dite de la « forte poussée » (*big push*). Selon la théorie de la forte poussée (*big push*), les pays sous-développés sont bloqués dans une trappe à pauvreté. Seul un effort constant en termes d'investissements pourrait permettre à leur économie de se défaire de cet équilibre de sous-emploi.

Dans cette perspective, Rosenstein-Rodan (1943) préconise un programme d'investissement dans tous les sens. Une fois la croissance amorcée, il préconise une « croissance équilibrée » ou « proportionnée » (*balanced growth*) et estime, dans ce sens, nécessaire de répartir les investissements entre l'ensemble des secteurs de façon simultanée pour favoriser les synergies entre les firmes (Assidon, 2002). L'Etat y joue un rôle déterminant en tant qu'acteur doté d'une capacité d'intervention, notamment celle d'assurer la simultanéité des investissements entre les secteurs. En ce sens, la croissance serait une suite d'équilibres stables.

Rosenstein-Rodan s'oppose sur ce thème à Hirschman (1964), qui est adepte plutôt d'une « croissance déséquilibrée ». En effet, Hirschman consacrait ses travaux à combattre la théorie de la croissance équilibrée ou le groupe de théories qui gravitent autour de cette idée :

« Ceux qui mettent l'accent sur l'importance de la croissance équilibrée ont apporté une importante contribution, en ce qu'ils ont reconnu que les divers investissements et activités économiques dépendent l'un de l'autre. Mais ils ont tiré de cette intuition la conclusion trop simple que ces activités interdépendantes devraient être mises en place toutes ensemble » (Hirschman, 1964, p : 11, in Lhomme, 1966).

Pour Hirschman (1964) la croissance serait une séquence de déséquilibres, qui se propage dans l'ensemble de l'économie. En effet, il souligne que des déséquilibres sont capables d'amener au développement. Bien entendu, il ne faut pas les laisser au hasard : il convient de faire un choix entre eux et plus précisément de les choisir en fonction de l'efficacité qu'on en attend (Lhomme, 1966). Ils seront « calculés » et les fonctions de l'Etat à cet égard consistent à servir tour à tour de moteur et de frein (*Ibid.*).

Dit autrement, Hirschman (1964) insiste sur l'existence des effets de complémentarité et des effets de liaison. En amont de l'industrie créée naît une demande intermédiaire, et en aval, une demande de même nature s'il s'agit d'une industrie fournissant des biens à d'autres branches. L'Etat maximise ces effets, qui se cumulent, s'il choisit d'appuyer une industrie située vers l'amont (Assidon, 2002). Il convient donc de créer des « foyers d'industrialisation » et le rôle de l'Etat devrait se limiter à rectifier le cours spontané de l'industrialisation (*Ibid.*).

Les tenants de la croissance déséquilibrée estiment, à l'instar de ceux de la croissance équilibrée, que l'Etat doit intervenir, mais simplement pour remédier aux imperfections du marché :

« Ce dernier serait un mécanisme inapte à coordonner l'ensemble des investissements car un seul entrepreneur ne peut avoir en vue les effets externes sur les autres secteurs, si bien qu'il est nécessaire d'avoir un centre de décision pour répartir les investissements » (Assidon, 2002, p : 47).

Il apparaît dans toutes ces conceptions (croissance équilibrée / croissance déséquilibrée) que la question du développement a été associée à l'élaboration des théories de la croissance. Si l'économie du développement a fécondé la réflexion des théoriciens de la croissance, de son côté, la théorie de la croissance affecte les réflexions sur le développement en donnant à celle-ci sa dimension la plus étroite, celle d'un changement quantitatif.

Pour certains auteurs, la frontière entre les modèles de croissance et les modèles de développement est difficile à tracer et, de toute façon, les seconds empruntent aux premiers leurs hypothèses majeures. Il est néanmoins nécessaire de définir des critères qui permettent de distinguer les seconds des premiers. D'après Assidon (2002), pour les modèles de la première période, on peut obtenir deux critères : 1) *le changement sectoriel*, dans la transition avec l'articulation agriculture-industrie ; 2) *l'optique d'une croissance volontaire*, avec ses choix *ex ante*, qui servent de fondements aux stratégies d'industrialisation.

Revenons à la question du rôle de l'Etat, soulevée plus haut. Il y a lieu de faire la distinction entre « les économistes libéraux anglo-saxons qui limitent le rôle de l'Etat à une allocation optimale des ressources dans une économie ouverte et les hétérodoxes européens qui sont plutôt pour un interventionnisme étatique accru dans un secteur industriel protégé » (Casadella, Liu et Uzunidis, 2015, p : 13).

En effet, l'idée primordiale des hétérodoxes est que les pays sous-développés devaient privilégier « un investissement public volontariste sélectif » (Petiteville, 1998) au profit des industries jugées les plus stratégiques en termes de retombées économiques. Ce qui a donné lieu à une multitude de théories : effets d'entraînement (Hirschman, 1974), pôles de croissance (Perroux, 1959), industries industrialisantes (De Bernis, 1971).

Toutefois, malgré tout ce qui différencie ces théories, elles gravitent autour d'une idée principale : « le volontarisme développementaliste des élites étatiques dans le Tiers monde paraissait alors à la fois évident et propre à résoudre sans problème politique aucun la question du développement socio-économique » (Petiteville, 1998, 15). En effet, ces théoriciens se fient complètement à l'Etat et ne manifestaient aucun doute à son égard. De ce fait, la question de l'époque n'était pas de savoir si l'Etat était efficace ou pas (Otando et Uzunidis, 2011).

Seul le Suédois Myrdal (1957 in Casadella et al., 2015), dans la communauté des économistes du développement, soulevait la question de la nature des Etats du Tiers monde comme frein éventuel au développement. En effet, l'auteur met en avant les caractéristiques d'un Etat soit trop faible pour mettre en œuvre des politiques de développement efficaces, soit totalitaire ou trop corrompu pour instaurer des politiques aptes à redistribuer la richesse (*Ibid.*).

Toutefois, cette sonnette d'alarme contre ce qu'il convient d'appeler le comportement politique des dirigeants en place, a été rendu peu visible par le « sophisme économiste » (Polanyi, 2007) qui rejetait hors du champ économique toutes ces questions de nature politique. Ainsi, le processus de développement inachevé dans les pays en voie de développement s'est transformé en économie de rente, et l'appropriation de cette rente par les élites politiques de ces pays – ce qui représente déjà un écart majeur des théories économiques du

développement (Otando, 2008). En plus, souvent le développement et ses objectifs étaient perçus comme capables de compromettre la situation rentière de l'élite en place (*Ibid.*).

Au demeurant, ces modèles basés sur la théorie de Rostow, n'étaient pas exemptes de critiques: l'ambiguïté de la périodisation proposée, le manque de précision concernant les conditions susceptibles d'amorcer le décollage, une confiance aveugle dans les capacités d'un Etat centralisé et efficace (Bienaymé, 2006). Autant de limites qui réduisent le pouvoir explicatif de ces théories.

## 1.2 Théories de la dépendance

Selon Alonso (2001), en 1949, l'ONU avait publié une étude soulignant une détérioration, entre 1876-1880 et 1936-1938, de l'ordre de 40% des prix des produits primaires relativement à ceux des produits industriels au niveau mondial. L'étude démontrait que la spécialisation internationale avait servi le seul profit des producteurs industriels. Cette révélation statistique avait fini par réduire à rien les démonstrations des théories du libre-échange. S'appuyant sur ce constat, des économistes parlaient d'une tendance séculaire à la dégradation des termes de l'échange des produits primaires (Alonso, 2001). Les nombreux travaux publiés depuis sur cette question se sont orientés dans deux directions (Assidon, 2002): la validation statistique de la tendance en longue durée, et la recherche de facteurs explicatifs à cette dernière.

Ce raisonnement, connu sous le nom de l'hypothèse Singer-Prebisch, a soulevé un débat controversé dans les années 1950 et 1960 car il cautionne scientifiquement les revendications d'un tiers monde émergent, qui exigeait une nouvelle redistribution des richesses à l'échelle mondiale (*Ibid.*). En outre, cette hypothèse a servi de base à l'éclosion de la théorie de la dépendance, nouveau tournant théorique qui se manifeste dans les publications de la CEPAL. Dans cette théorie, le développement est perçu comme un héritage de la domination extérieure à laquelle ont été soumis les pays sous-développés (Alonso, 2001).

C'est dans ce contexte qu'a vu le jour la théorie de la dégradation des termes de l'échange. «*Le préjudice que leur causait leur participation au commerce international suggérait aux auteurs de dénoncer ce qui leur paraissait une croissance appauvrissante*» (Bienaymé, 2006, p : 338). Ce qui a donné naissance aux thèses de la dépendance dont le raisonnement se focalise sur l'idée d'un héritage structurel de domination extérieure. Ce courant a été désigné sous le nom de l'école de la CEPAL.

En effet, les économistes de la CEPAL pensent que le principal obstacle à la croissance des pays de l'Amérique latine réside dans leur insertion défavorable dans l'économie internationale et que la spécialisation primaire de ces pays a produit plusieurs blocages :

«*Le revenu national est ponctionné par la détérioration des termes de l'échange et par le rapatriement des bénéfices des sociétés étrangères qui exploitent les matières premières ; quand le pays s'industrialise, il doit importer des équipements et des produits intermédiaires. L'évolution défavorable des prix à l'exportation ne peut être compensée par l'accroissement de l'offre : soit les pays n'ont pas le contrôle des volumes produits (pétrole, produits miniers), soit, s'il s'agit de produits agricoles, l'obstacle vient de la structure agraire. Le butoir de l'offre agricole limite également la disponibilité des aliments pour les salariés urbains, nourris de plus en plus par les importations*» (Assidon, 2002, p : 34).

Dans cette logique, le sous-développement n'est plus vu comme un retard ou déviation de développement mais comme un résultat du développement capitaliste (Otando et Uzunidis, 2011). Sous-développement et développement pourraient être les deux faces d'une même médaille. Derrière cette explication, on retrouve plusieurs thèses : l'impérialisme, l'économie mondiale capitaliste, l'accumulation du capital à l'échelle mondiale (Amin, 1973 in Hugon, 1974) ; l'échange inégal entre pays développés et sous-développés (Emmanuel, 1969 in Palloix, 1969).

Dans le même registre, Furtado (1967) souligne l'instrumentalisation de l'Etat des pays sous-développés par les grandes firmes avantagées des pays occidentaux. Il écrit à cet effet :

«*[...] ceux qui possèdent le pouvoir sont comme obsédés par la logique économiciste la plus stricte, qui leur est dictée par les intérêts des groupes privilégiés et des entreprises transnationales, parler de développement comme une manière de retrouver le génie créatif de notre culture et comme la réalisation de nos potentialités humaines, peut paraître simplement utopique*» (Otando et Uzunidis, 2011, p : 15).

Si la théorie du décollage a nourri, pendant des décennies, de grands espoirs dans le domaine du développement, inversement la théorie de la dépendance, appelée aussi théorie du centre et de la périphérie, a mis en évidence les phénomènes d'accumulation des pays du Nord au détriment des pays du Sud. Dans ce sens, plusieurs auteurs (notamment Samir Amin, André Gunder Frank, Pierre Jalée, etc.) ont érigé des concepts tels que l'échange inégal et la division internationale pour mettre en lumière la spirale de la dépendance économique dans laquelle sont aspirés les pays en voie de développement dans leurs relations avec les pays développés.

Par ailleurs, la théorie de la dépendance touche à la fois aux dimensions interne et externe de l'exploitation des sociétés qu'elle analyse, i.e. il ne s'agit pas simplement de montrer les mécanismes de l'exploitation capitaliste des pays en voie de développement par des sociétés transnationales et multinationales, mais aussi de révéler que les économies nationales des pays sous-développés sert de base et de relais à

l'exploitation capitaliste et monopolistique par des firmes multinationales (Tremblay, 1999). En ce sens, Rist affirme qu'il s'agit :

« De penser le rapport développement et sous-développement de manière globale, dans une perspective historico-structurale, pour montrer que la domination externe est relayée par une domination interne et que les classes (ou les alliances de classes) au pouvoir changent en fonction de la structure interne des économies » (Rist, 1996, p : 187-188).

L'approche de la dépendance a été pendant des décennies la réponse des auteurs des pays sous-développés ainsi que des théoriciens d'inspiration marxiste à la logique d'accumulation capitaliste mondiale. Cependant, écrit Tremblay (1999), cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce qu'elle ne remettait pas en question l'esprit économiciste du système capitaliste basé sur la croissance continue de l'économie. De plus, ajoute-elle, le concept de dépendance d'une société par rapport à une autre est de plus en plus difficile à prouver, dans une économie mondiale comme celle qui s'est développée à l'échelle planétaire, où l'ensemble des sociétés sont interconnectées.

Malgré ces critiques, la thèse de la dépendance se trouve encore au centre de plusieurs travaux qui tentent d'expliquer la situation de l'économie-monde. Notamment, les travaux de Wallerstein, qui se réfèrent à cette idée de régions-centres qui exploitent la périphérie. Wallerstein (cité par Tremblay, 1999) insiste aussi sur l'importance des régions semi-périphériques pour le système de l'accumulation mondiale. Dans le même esprit, Tellier (1996) affirme que les concepts de centre et de périphérie sont mis de l'avant par de nombreux auteurs (Wallerstein, Braudel, Hohenberg et Lees) et qui constituent les premiers éléments pour expliquer la réalité des « corridors historiques du développement ».

Dans le cheminement de ces réflexions, la prise en compte des aspects structurels dans l'analyse des économies du Sud semble d'une grande importance. En effet, comme le soulignent Otando et Uzunidis (2011), le sous-développement n'est pas conçu comme un fait naturel mais comme un fait historique lié au manque d'articulation des structures productives et à des situations de dominations entretenues par l'économie mondiale.

Dans ce contexte, les promoteurs de la théorie de la dépendance ont proposé un ensemble de recommandations afin de rompre le cercle vicieux du sous-développement. C'est ainsi qu'ont vu le jour des réflexions proposant de remplacer les importations par des productions locales. Il s'agissait des stratégies de substitutions aux importations. Mettre l'accent sur le marché intérieur et une intervention de l'Etat permettraient de renverser la situation d'inégalité du développement entre le centre et la périphérie (Otando et Uzunidis, 2011). Toutefois, la stagnation des pays qui ont mis en œuvre des stratégies de substitution aux importations (notamment les pays d'Amérique latine) a été la cause des premières critiques (Otando, 2008).

En effet, ces théories, malgré la pertinence de leur approche qui met l'accent sur l'analyse des structures, présentent quelques limites (Otando, 2008) : le rôle joué par l'Etat dans la rectification des irrégularités du marché et dans l'élaboration des politiques publiques est central. En outre, le comportement de l'élite a été ignoré ou relégué au second plan. De ce fait, ces conceptions sont loin d'être cohérentes. Les travaux de Samir Amin (1973 cités par Otando et Uzunidis, 2011) occultent totalement le rôle du politique. Ce dernier est vu comme un jouet entre les mains des firmes capitalistes des pays du centre. Et donc, l'Etat, dans ce cadre, est considéré comme une entité fantôme.

En outre, Furtado (cité par Casadella et al., 2015) en faisant jouer un rôle prépondérant à l'Etat demeure conscient du risque de la perversion des stratégies de développement dans un contexte de prolifération des coups d'Etat. Et donc, l'installation d'une nouvelle classe dirigeante motivée par la recherche des intérêts individuels. Ce qui amène aux réflexions de Stiglitz pour qui la répartition des richesses dans certains pays en voie de développement n'est pas déterminée par le couple égalité-efficacité : « Elle n'est pas définie en vertu des principes de la justice sociale ; elle résulte de la force brute. La richesse donne du pouvoir, et ce pouvoir permet à la classe dominante de garder la richesse » (Stiglitz, 2003, p : 198).

### 1.3 Théories néoclassiques du développement

Plusieurs travaux soulignent que l'économie du développement s'est complètement métamorphosée à partir des années 1980 (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Otando et Uzunidis, 2011). En effet, les années 1970 ont été caractérisées par des crises macroéconomiques associées au premier choc pétrolier et à la dégringolade des prix des produits exportés par les pays sous-développés vers le marché mondial, mais aussi à la crise de la dette d'autre part (Diop, 2016). « De telles crises allaient saper les structures économiques et sociales des pays du Tiers-Monde » (Diop, 2016, p : 161).

Ces événements ont réorienté, en conséquence, les priorités. Ainsi, émerge la nécessité de l'équilibre qui élimine la dimension temporelle du changement (Assidon, 2002). Dit autrement, l'observation des équilibres macroéconomiques passait devant les théories et stratégies de développement. De ce fait, « la pluralité des théories d'appui se rétrécit au profit de la théorie néoclassique de l'équilibre ou de ses variantes keynésiennes » (Assidon, 2002, p : 11). Toutefois, une question reste entière : pourquoi certains pays sous-développés ont-ils atteint des résultats remarquables après la décolonisation alors que d'autres ont stagné, voire régressé ? (FMI,

2006). Dans ce cadre, le début des années 1980 a vu s'installer un consentement sur les causes du sous-développement. Les dissemblances des politiques économiques y jouent un rôle majeur (Otando et Uzunidis, 2011).

C'est dans ce contexte que les organismes financiers internationaux sont intervenus à la fin des années 1970 dans l'objectif de remettre en ligne droite la situation économique des pays du Tiers-Monde. D'importantes corrections étaient faites afin de limiter ou rectifier les déséquilibres macroéconomiques constatés dans ces pays. En effet, les institutions internationales se sont appliquées à recommander aux pays en voie de développement une série de politiques économiques que l'on appelle communément les politiques d'ajustement structurel (PAS), prônant la mise en place d'une politique macro-économique saine, la libéralisation des marchés internes, la réduction des dépenses de l'Etat et l'intégration dans l'économie mondiale, etc. (Casadella et al., 2015).

Il appert que la survenance de la crise de la dette des années 1980 était à l'origine de la conception et la mise œuvre du «*Consensus de Washington*» en 1989. Ce consensus va constituer le cadre de référence sur lequel la Banque mondiale et le FMI vont s'appuyer pour imposer leur propre modèle de développement aux pays sous-développés, notamment ceux de l'Afrique. Ce modèle de développement est résolument d'inspiration ultralibérale (Diop, 2016).

De ce fait, les particularités des pays sous-développés qui ont fécondé les premières réflexions sur l'économie de développement, lancées par les structuralistes, semblent avoir été occultées de la conception des institutions internationales (Otando et Uzunidis, 2011). Ainsi, les mécanismes du marché, dans un cadre de libre intégration des économies nationales dans l'économie mondiale, sont donc susceptibles d'assurer aux pays sous-développés d'emprunter le chemin de la prospérité et du rattrapage (*Ibid.*).

Or, les politiques d'ajustement structurel n'ont pas pour objet de favoriser le développement de dynamiques économiques internes (Otando et Uzunidis, 2011). C'est aux gouvernements des pays soumis aux programmes d'ajustement de s'en soucier. En réalité, «*l'objectif n'est pas la réduction de la dette mais que les intérêts de la dette continuent à être payés, et de préférence à des taux encore plus élevés*» (Amin, 2012). Le rôle du programme d'ajustement structurel est de garantir le remboursement des échéances de la dette.

Globalement, le bilan de ces politiques reste contrasté. En fait, l'évaluation de ces programmes élaborés par les techniciens de la Banque mondiale dans dix-neuf pays fait ressortir les résultats suivants entre 1980 et 1986 : ils ont un effet positif faible sur la croissance et les exportations, ils n'ont pas favorisé l'entrée des capitaux privés étrangers, donc un impact négatif sur l'investissement (Assidon, 2002).

Sur le plan social, les coûts des programmes d'ajustement structurel ont été constatés rapidement et aucun secteur d'activité n'a été préservé (Bougoignie et Genné, 1990 in Diop, 2016) :

- Dans le domaine de l'éducation, on assiste, dans plusieurs pays, à une diminution des budgets qui se traduit par la baisse de salles de classe, du personnel enseignant, des internats et des fournitures scolaires ;
- Dans le domaine de la santé, on enregistre, une diminution du rythme de la construction des hôpitaux, un manque des médicaments et un gel des recrutements de personnels de santé ;
- En termes d'emploi, la fermeture de plusieurs structures publiques, les départs volontaires à la retraite des fonctionnaires pour réduire les effectifs de la fonction publique ont par conséquent la masse salariale.

Il est intéressant de noter qu'il est largement reconnu, y compris par les institutions internationales, que les programmes d'ajustement structurel avaient des résultats désastreux. En effet, ils ont généré plus de pauvreté dans les pays qui en ont fait l'objet. Ce qui a amené les institutions internationales à mettre la question de la pauvreté à l'ordre du jour des priorités.

Robert MacNamara, président de la Banque mondiale, exprime clairement cette crainte dans un discours prononcé en septembre 1972 :

*«Lorsque les privilégiés sont peu nombreux et les désespérément pauvres la majorité et lorsque l'écart se creuse sans cesse davantage, ce n'est pas qu'une question de temps avant qu'un choix décisif ne s'impose entre le coût politique d'une réforme et le risque politique d'une révolution. C'est la raison pour laquelle les politiques d'éradication de la pauvreté dans les pays sous-développés s'imposent non seulement par principe, mais par prudence. La justice sociale n'est pas principalement un impératif moral, elle est un impératif politique.»* (Diop, 2016, p : 175).

En écho à cette prise de conscience, la Banque mondiale propose une approche du développement par *les besoins essentiels*. Plusieurs rapports ont été publiés par cette institution dans les années soixante-dix sur ce thème. D'après Assidon (2002), les besoins essentiels sont regroupés en deux catégories : le panier minimum de biens pour garantir la reproduction physiologique (alimentation, logement, habillement, etc.) et les services de base (santé, eau potable, assainissement, transport, éducation). Les besoins essentiels, ajoute-t-elle, sont liés à trois dimensions : ils sont universels (quelle que soit la culture), quantifiables, et leur satisfaction est productive en termes d'impacts positifs sur la croissance.

Ainsi, le thème de la pauvreté est réactivé. La Banque mondiale lui consacre son rapport 2000-2001 (*Attacking poverty*). L'un des objectifs majeurs est de promouvoir des institutions «*pro-pauvres*» (objectif

d'empowerment) qui favorise l'autonomie des plus démunis. Sous ce volet, ce rapport s'inspire totalement des réflexions d'Amartya Sen sur les *capabilities*.

Dans cette perspective, « la pauvreté est appréhendée comme une privation des capacités élémentaires, et non, selon la norme habituelle, comme une faiblesse des revenus » (Sen, 2000, p : 123). Cette définition ne remet pas en cause l'idée évidente qu'« un revenu faible constitue bien une des causes essentielles de la pauvreté, pour la raison, au moins, que l'absence des ressources est la principale source de privation des capacités d'un individu » (Sen, 2000, p : 123). En réalité, un revenu inadéquat prédispose à une vie de pauvreté. Mais, toute une série d'arguments pèsent, selon Sen, en faveur de la première définition. En voici trois :

« 1) Il est réaliste d'identifier la pauvreté en termes de privation de capacités : l'approche se focalise sur des privations qui ont une importance intrinsèque (à la différence des bas revenus, dont la signification est instrumentale) ; 2) D'autres facteurs influencent la privation de capacités – et donc la pauvreté réelle – hormis la faiblesse des revenus (le revenu n'est pas le seul instrument qui produise des capacités) ; 3) La relation instrumentale entre pénurie des revenus et pénurie des capacités varie d'un pays à l'autre, d'une famille à l'autre, d'un individu à l'autre (l'impact du revenu sur les capacités est contingent et conditionnel) » (Sen, 2000, p : 123-124).

Contrairement à l'approche qui met l'accent sur les déterminants de l'offre alimentaire, la théorie des famines de Sen (1981 in Assidon, 2002) souligne les déterminants de la demande alimentaire des individus et des différents groupes sociaux. Le volume de cette dernière ne dépend pas seulement d'une contrainte budgétaire, comme le veut l'analyse traditionnelle ; pour Sen, a faim celui qui n'a rien ou pas assez à échanger, que ce soit son travail, de l'argent, la terre ou tout autre droit qu'il peut négocier sur le marché ou faire valoir pour obtenir des aliments.

Toujours selon Sen (1981 in Assidon, 2002), la limite principale de l'économie du développement traditionnelle est d'avoir mis l'accent sur l'offre de biens et non sur l'*appropriation (availability) et sur les droits (entitlements)* dont disposent les individus. Ces attributs déterminent notamment une capacité d'accès aux aliments, compte tenu du niveau des prix relatifs de ces derniers. Une telle analyse signifie que l'Etat doit, par un système d'assurance sociale adapté à chaque situation, pallier les déficiences de la dotation initiale : compenser, par exemple, l'affaiblissement des solidarités traditionnelles alimentaires, agir sur le niveau des prix des aliments, garantir l'accès à la terre... la démocratie aurait ainsi comme première vertu, selon Sen, d'obliger l'Etat à assumer cette fonction.

Une autre implication de cette approche se trouve dans la définition et dans la mesure du développement : l'approche de Sen sert en effet de fondement à l'IDH du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), qui permet une appréciation plus qualitative que la seule donnée PIB. Pour le mesurer, on utilise trois dimensions relatives aux conditions de vie des populations : l'espérance de vie à la naissance, l'accès à l'éducation via les taux d'alphabétisation des adultes, ainsi que le taux de scolarisation dans le primaire, le secondaire et le supérieur, et le PIB par habitant mesuré en parité de pouvoir d'achat.

Bien que la philosophie de l'IDH s'inscrive dans une logique de potentiel, Charles et Pironne (2011) affirment que l'objectif est loin d'être atteint : les trois piliers de l'indice, niveau de vie, longévité et éducation, sont eux-mêmes des mesures de résultat. Vivre longtemps n'implique pas forcément plus de capacités, soulignent les auteurs qui illustrent cette hypothèse par le cas des malades incurables tenus en vie par des machines et des traitements médicaux spécifiques.

Pour les auteurs, ces pratiques influencent, certes, l'espérance de vie mais ne prend pas en compte l'idée ou l'état d'un vieillissement qui permet de rester pleinement actifs. Le même raisonnement, ajoutent les auteurs, peut être élargi aux systèmes éducatifs : la présence des élèves sur les bancs des écoles ne dit absolument rien sur la qualité des enseignements et des apprentissages, sans oublier le cas des systèmes éducatifs dans des régimes dictatoriaux ou l'école est parfois utilisée comme instrument de propagande de masse (*Ibid.*). Malgré ces limites, l'argumentaire fourni par Sen en faveur de l'explication du développement comme un « processus d'expansion des libertés dont jouissent les individus » (Sen, 2000, p : 13) reste un support important.

Tout compte fait, la Banque mondiale reconnaît son tort et admet, à partir du début de la décennie 1990, les effets négatifs des PAS sur les groupes les plus démunis, qui n'avaient plus accès à certains services sociaux de base (Diop, 2016). En conséquence, la Banque adopte le programme intitulé « dimensions sociales de l'ajustement » (DSA), avec pour objectif l'élimination des impacts négatifs des programmes d'ajustement sur les populations démunies que sont les femmes, les enfants et les vieillards par la satisfaction de leurs besoins essentiels et, globalement, par leur insertion dans l'activité économique (*Ibid.*).

Ainsi, les dimensions sociales, humaines et écologiques deviennent une composante nouvelle dans l'appareillage conceptuel des organismes financiers internationaux. A ce titre, James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, écrit : « nous ne pouvons adopter un système dans lequel les aspects macro-économiques et financiers sont traités sans tenir compte des aspects naturels, sociaux et humains et vice versa » (Naim, 2000, p : 20). De plus, la Banque mondiale accorde une place prépondérante à l'insertion des populations dans le

processus de développement en faisant participer les futurs bénéficiaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes. Dans cette perspective, la Banque mondiale recommande une synergie entre les différentes parties prenantes (gouvernants, prestataires et bénéficiaires) (Diop, 2016).

A cet effet, la Banque mondiale insiste sur le renforcement juridique et institutionnel des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations communautaires de base (OCB) et des organisations locales de pauvres capables d'éliminer la pauvreté par la formation et l'encadrement des populations (*Ibid.*). Au demeurant, ces structures de la société civile joueront le rôle de relais pour les organismes financiers internationaux dans leur lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, les échecs des programmes d'ajustement structurel sont analysés par la Banque Mondiale comme une absence de capacités institutionnelles dans la majorité des pays sous-développés, elle redirige et focalise donc ses actions sur « la bonne gouvernance » (Casadella et al., 2015). De fait, il ne s'agit pas uniquement de se préoccuper des actions et programmes à mettre en œuvre, il s'agit également de s'intéresser aux institutions qui développent et mettent en pratique ces programmes.

Dans la sous-section suivante, nous présentons l'apport de l'approche institutionnaliste qui tente de mettre en évidence le rôle de l'institution dans la compréhension et l'analyse du développement. Le postulat qui sous-tend cette conception consiste à montrer le fait que l'existence d'institutions de bonne qualité constitue la cause du développement des pays. En effet, plusieurs travaux empiriques montrent que les institutions influencent positivement le développement (Rodrick, 2005 cité ParOtando et Uzunidis, op.cit.).

#### 1.4 Théorie institutionnaliste

L'économie du développement a connu un changement important à la fin des années 1980. En effet, « les échecs du tout Etat (planification) et du tout marché (Etat minimal) ont conduit à une métamorphose de l'économie du développement » (Otando et Uzunidis, 2011, p : 17). De plus en plus, de nouveaux travaux tentent de mettre en évidence l'existence d'une corrélation forte positive entre démocratie et marché, au sens où l'ordre politique et l'ordre économique s'influencent mutuellement (Fitoussi, 2002). De ce fait, une série d'indicateurs a vu le jour durant cette période. Le but visé était clair : la moindre variation de la qualité des institutions pourrait entraîner positivement une variation du développement d'un pays donné (Otando, 2011).

Au fil de l'eau, la question des institutions fait irruption dans le débat sur le développement. Sous cet angle, le rapport de la Banque mondiale de 1991 (in Otando et Uzunidis, 2016) est révélateur de ces nouvelles directions. Y est abordé le concept de la « bonne gouvernance ». Ainsi, les mauvais résultats de certains pays sont associés à la mauvaise qualité de leurs institutions. Ce faisant, l'insuffisance institutionnelle observée dans les pays sous-développés est mis en évidence pour expliquer le manque de performance. En substance, le développement n'est pas uniquement influencé par la dotation en facteurs. La dimension institutionnelle en explique une partie.

En effet, les années 1980 ont été caractérisées par l'intérêt croissant porté, de la part de la Banque mondiale et du FMI, aux institutions publiques des Etats (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Otando et Uzunidis, 2011). Ainsi ces derniers, et notamment les pays d'Afrique et d'Amérique latine, ont été contraints d'entamer des réformes majeures des dispositions juridiques qui régissent l'exercice du pouvoir politique (Otando, 2008). En un mot, de suivre les principes de « bonne gouvernance ».

Le concept de gouvernance n'est pas nouveau. Son émergence remonte à l'antiquité grecque (Joumard, 2009), celui de bonne gouvernance est d'apparition récente et serait, selon Diop (2016), le lot des institutions de Bretton Woods, des Nations Unies et des agences de développement. Son émergence sur le plan international a été encouragée par les programmes de lutte contre la pauvreté initiés par la Banque mondiale (Hubbard, 1999 ; Joumard, 2009 ; Diop, 2016). La notion rend compte selon les uns et les autres de différentes réalités, tantôt convergentes, tantôt opposées. Au sens le plus large, le terme de gouvernance désigne « les modalités d'organisation et d'exercice du pouvoir lorsque est en jeu une action collective » (Rebérioux et Coutrot, 2005, p : 2).

Dans le monde de l'entreprise, premier champ d'application de la gouvernance sous le terme « gouvernance d'entreprise » (*corporate governance*), elle s'est développée suite aux scandales financiers au sein de grands groupes accusés d'avoir mis en œuvre des pratiques tendant à « déplacer le centre de gravité décisionnel des actionnaires les dirigeants exécutifs de ses entreprises » (Jouve, 2007, p : 387). Gouvernance rime dans ce cas avec transparence dans la gestion interne, respect de certains principes éthiques, et rééquilibrage du pouvoir entre ces deux antagonistes (*Ibid.*).

Dit autrement, la notion est un lieu de débat entre les réflexions qui mettent l'accent autant sur la raison d'être des entreprises, sur leur fonctionnement que sur les objectifs qu'elles cherchent à atteindre. Dans ce sens, le terme soulève deux types de questions (Rebérioux et Coutrot, 2005) : dans quel(s) intérêt(s) doit-on diriger l'entreprise? Quels dispositifs de contrôle et de décision doit-on adopter ? A cet égard, deux approches s'affrontent. D'une part, les partisans de la valeur actionnariale (*shareholder value*) défendent une conception de l'entreprise au service exclusif de ses actionnaires. Les tenants d'une entreprise d'« ayants-droits » (*stakeholder*

value) proposent au contraire d'étendre la responsabilité des dirigeants à un cercle plus au moins vaste de parties prenantes (Rebérioux, 2003).

Dans le monde de l'administration publique, la gouvernance est conçue comme une réforme incontournable de l'Etat afin de rendre plus efficace et efficient son fonctionnement et ses actions, d'instaurer de nouvelles formes de coopération avec le secteur privé, de nouveaux dispositifs de management public dans une logique de résultat au travers des critères de performance (Stoker, 1998).

Concernant l'aide aux pays sous-développés, la gouvernance, telle qu'elle est promue par les organismes financiers internationaux que sont notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sous-tend une nouvelle conception de l'aide à destination de ces pays en responsabilisant davantage la société civile et en réduisant le rôle des structures publiques nationales dans la gestion des prêts et l'implémentation des actions et programmes internationaux de développement (Jouve, 2007).

Cette confiance dans la société civile, ajoute-t-il, qui se manifeste dans sa capacitation, son contrôle sur les décisions et les ressources devrait, être concomitante à des ajustements institutionnels (lutte contre la corruption, démocratisation, libéralisation des services). Elle pourrait aussi avoir comme finalité de faire prendre en charge le développement social et économique et les besoins essentiels des groupes les plus démunis, en lieu et place de l'administration locale (*Ibid.*).

Dans ce contexte, la bonne gouvernance est définie par la Banque mondiale comme «*la capacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté*» (BM, 1992, P : 134). En ce sens, c'est une hypothèse de l'économie institutionnelle pour laquelle la gouvernance est le cadre institutionnel qui permet une plus grande maîtrise des coûts de transactions. Ainsi, écrit Otando (2008), le regain d'intérêt pour les institutions correspond à la prise de conscience que l'Etat joue un rôle prépondérant dans la dynamique de l'économie et donc le bon fonctionnement des marchés.

De toute évidence, le concept de bonne gouvernance est aujourd'hui omniprésent, il est, dit-on, à la mode (Gaudin, 2002). Klibi exprime cette tendance en ces termes :

«*Les emplois du concept de «bonne gouvernance» le présentent comme une alternative salutaire aux dérives du pouvoir dans ses manifestations actuelles, un remède à tous les maux dont souffrent les sociétés contemporaines et surtout, un moyen optimal pour assurer un développement aux pays qui souffrent d'un sous-développement endémique*» (Klibi, 2003 in Uzunidis et Yacoub, 2008).

Au fond, l'adoption du concept de bonne gouvernance par les institutions internationales nous permet de montrer une certaine évolution du statut de l'Etat dans la théorie économique du développement (Assidon, 2002 ; Otando, 2008 ; Uzunidis et Otando, 2011). Dans cette perspective, Petiteville soutient l'idée que : «*Le mythe de l'Etat développeur dans les années soixante-dix furent le produit d'un économisme théoricien qui intégrait le facteur étatique sous une forme assez généralement imposée pour elle-même*» (Petiteville, 1998, p : 16).

Tout compte fait et malgré les ambiguïtés qu'elle renferme, la bonne gouvernance demeure un concept clé qui nous permet d'attirer l'attention sur des défaillances des économies des pays en voie de développement. L'objectif poursuivi est clair : «*réformer l'Etat en profondeur afin de permettre au marché de fonctionner sans entrave*» (Uzunidis et Otando, 2011, p : 23).

Dans cette optique, la promotion des pratiques de bonne gouvernance dans ces pays est incontournable. L'absence de gouvernance dont souffrent les pays sous-développés, explique, en partie, l'insuccès des politiques économiques qui ont été mises en place. C'est ce qui a fait dire à Otando (2008) que tant que demeurent des pratiques de mal gouvernance, toute aspiration de voir se mettre en œuvre une vraie dynamique de développement se basant sur l'innovation et la créativité reste un souhait irréalisable.

Au final, cette exploration des différentes théories du développement nous révèle deux avenues majeures qui se sont formées au cours de la dernière période quant à l'économie du développement (Assidon, 2002 ; Hugon, 2007 ; Otando, 2008, Otando et Uzunidis, 2011) : la première relève de la remise en cause du rôle du marché et de l'Etat dans l'allocation optimale des ressources. La nouvelle économie institutionnelle est le «*dada*» de cette avenue de recherche en montrant qu'il existe plusieurs modes de coordination, et pas un seul, qui donnent corps aux transactions économiques. C'est pour cela que toute la littérature mettait l'action sur la nécessité du renforcement institutionnel dans le domaine du développement.

La deuxième avenue concerne les nouvelles réflexions pour intégrer les valeurs dans l'analyse économique (Assidon, 2002). Ainsi, Sen (2000) montre que l'économie du développement a favorisé dans le passé l'accumulation des biens et services disponibles plutôt que les droits et les capacités des individus. Ce qu'essaye d'introduire la perspective du développement humain.

Par ailleurs, la prise de conscience, d'une part, de l'impact des activités humaines sur l'environnement et, d'autre part, de l'inégalité de la diffusion du développement dans l'espace a permis l'intégration de nouvelles variables dans l'étude des problèmes de développement. En effet, les approches environnementale et territoriale du développement constituent une autre phase dans la complexification des réflexions sur le développement. Ces deux tendances feront l'objet de la section suivante.

## II. Apport des approches environnementale et territoriale

Les conceptions environnementale et territoriale du développement constituent une autre brique dans l'édifice des réflexions sur le développement trouvées dans la littérature. Elles rendent compte non seulement des limites des approches développées précédemment, mais elles constituent une phase supplémentaire dans le processus d'intelligibilité du phénomène de développement.

L'objectif de cette section est de délimiter les contours du concept de développement territorial durable. Pour ce faire, nous abordons les approches théoriques qui le sous-tendent, en particulier les approches du développement territorial et du développement durable.

### 2.1 Approche environnementale

Les réflexions sur les liens entre environnement et développement émergent dans les débats scientifiques à la fin des années 1960 et ont été structurées par trois avenues qui interagissent les unes avec les autres : les travaux des grandes organisations internationales et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, les réflexions théoriques sur la dimension écologique du développement et l'institutionnalisation du mouvement environnementaliste (Rochman, 2008).

Ainsi, l'année 1972 a vu apparaître les premières réflexions remises au Club de Rome, sous un rapport intitulé *«The Limits to Growth»*. C'est un point de vue global et systémique, adopté par Meadows et son équipe du Massachusetts Institute of Technology. Développement et environnement doivent être abordés comme un seul et même problème (Meadows et al., 1972). Meadows et ses co-auteurs concluent :

*«Nous avons la conviction que la prise de conscience des limites matérielles de l'environnement mondial et des conséquences tragiques d'une exploitation irraisonnée des ressources terrestres est indispensable à l'émergence de nouveaux modes de pensée qui conduiront à une révision fondamentale, à la fois du comportement des hommes et, par suite, de la structure de la société actuelle dans son ensemble»* (Meadows et al., 1972, p : 293-294).

Au-delà, de la thèse de la *«croissance zéro»* qui a laissé une grande impression et fait l'objet de controverses, au sein même du Club de Rome, c'est le défi de la redistribution des richesses au niveau mondial qui est soulevée (Vivien, 2005). Pour y faire face, la croissance doit continuer dans les pays sous-développés, provisoirement, tandis qu'elle doit interrompre sa marche dans les pays du Nord, afin de sortir le tiers monde de la trappe à pauvreté dans laquelle il se trouve (Bairoch, 1971).

La première conférence des Nations unies sur l'homme et son milieu a eu lieu en juin 1972 à Stockholm, sous le thème : *«Une seule terre !»*. C'est la vulnérabilité de la planète et l'interdépendance des phénomènes qui s'y déroulent qui sont en question. A cette époque marquée par les images des premiers pas de l'homme sur la lune, c'est la métaphore du *«vaisseau spatial Terre»* qui est utilisée par Ward et Dubos (1972 in Damian, 2015). Ces auteurs remarquent, d'une part, le déséquilibre entre la dynamique de la technosphère, i.e. le système mondial d'innovations techniques, d'investissements et d'échanges commerciaux, et celle de la biosphère et, d'autre part, la mauvaise répartition de la prospérité.

Autre la déclaration finale, la décision est prise de créer un organe spécifique au sein de l'ONU en charge des questions d'environnement. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) voit le jour dans le brouillard des réflexions sur l'environnement, avec Strong à sa tête. Pendant ce temps, remarque Deléage (1993), on assiste à une mobilisation très importante des ONG. Au slogan *«Une seule Terre»*, répond l'appel des ONG : *«Un seul peuple»*.

Une année après cette conférence, Strong va lancer le terme d'*«écodéveloppement»*, qui promeut l'utilisation rationnelle de ressources naturelles et met en avant dans ce domaine les savoir-faire des paysans des pays développés. L'expression va être reprise et développée au Symposium PNUE/CNUCED qui s'est tenu à Cocoyoc en 1974 (*Ibid.*). Sa déclaration finale s'interroge sur les limites internes des besoins humains et les limites externes relatives aux ressources naturelles :

*«Nous croyons à la possibilité d'établir des modes de vie et des systèmes nouveaux plus justes, moins arrogants dans leurs exigences matérielles, plus respectueux de l'environnement de la planète entière. La voie ne passe ni par l'attente désespérée d'un désastre, ni par la croyance optimiste en une succession de prouesses techniques. Elle passe par une évaluation attentive et dépassionnée des limites externes, par une recherche collective de la manière de respecter les limites internes des droits fondamentaux de l'homme. Elle passe par l'édification de structures sociales pour exprimer ces droits et par un patient travail d'invention des techniques et des modes de développement qui mettent en valeur et protègent notre patrimoine planétaire»* (PNUE, 1981, p : 119).

Deux ans plus tard, Sachs (1974) dans un texte intitulé *«Environnement et styles de développement»* reprend le terme d'*écodéveloppement* et l'idée de la gestion prudente des ressources naturelles. Il s'agit d'une *«voie moyenne, à égale distance des propositions extrêmes des malthusiens»* (Sachs, 1974 : 14). Dit autrement, Sachs propose une approche plus globale impliquant la conception de nouvelles modalités pour le développement et dépassant ainsi les débats portant sur la croissance (croissance vs décroissance).

De proche en proche, l'écodéveloppement fait irruption dans le débat sur le développement, se déclinant en trois composantes principales (autonomie des décisions, prise en charge équitable des besoins et prudence écologique) qui se déclinèrent, à leur tour, en autant de dimensions de la soutenabilité.

Jusqu'à la fin des années 1970, le PNUE fera de l'écodéveloppement un des objectifs privilégiés de sa stratégie (Vivien, 2005). Selon ce dernier, le terme occupe aussi une place centrale dans le troisième rapport du Club de Rome coordonné par Tinbergen, un spécialiste des questions de développement qui a reçu en 1969 le premier prix de sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel. Ce document, ajoute-t-il, mettant l'accent sur les relations pays développés / pays sous-développés coïncide avec les objectifs de l'Assemblée des Nations unies qui a appelé en 1974 à l'établissement d'un nouvel ordre économique mondial, plus humain et plus équitable.

Toutefois, dans la proportion où l'écodéveloppement portait directement sur les relations asymétriques entre le Nord et le Sud et évoquait la nécessité d'une remise en cause du modèle de développement mis en œuvre par les pays du Nord, l'écodéveloppement avait pris une tournure politique et a été vu comme une notion inappropriée dans les coulisses politiques internationales (Andion, 2007).

En 1987, la CMED publie son rapport intitulé «*Notre avenir à tous*», où les liens entre environnement et développement sont considérés de concert :

«*Certains modes de développement dégradent l'environnement et, inversement, un environnement dégradé peut constituer un obstacle au développement. Il n'y a donc qu'une seule crise, les différents domaines considérés (population, sécurité alimentaire, érosion de la biodiversité, énergie, pollution, etc.) étant liés les uns aux autres*» (Vivien, 2005, p :20).

Ce qui amène à chercher une solution, laquelle n'est autre que la conceptualisation du développement durable (DD). La définition du DD la plus documentée est celle qui figure dans le rapport «*Notre avenir à tous*» : «*Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*» (CMED, 1987, p : 51).

Une première dimension porte sur la durée du développement. L'accent est, ensuite, mis sur l'équité sociale, à établir entre les générations et à l'intérieur des générations. Une troisième dimension à prendre en considération porte sur le respect des systèmes naturels qui nous font vivre. Cela constitue ce que l'on désigne communément les trois composantes du développement durable.

Ainsi, Le DD est conçu depuis son émergence comme une approche susceptible d'aborder et traiter de concert des questions primordiales auxquelles nous sommes aujourd'hui confrontés : l'idée de la finalité de la croissance et d'une hybridation entre l'économique, le social et l'environnemental; la question temporelle et la relation entre le court terme et le long terme, et entre les générations actuelles et à venir; enfin, celle, de l'articulation entre les enjeux locaux et globaux (Theys, 2002 ; Angeon et al., 2006; Laganier et al., 2002 ; Coppin, 2000).

Malgré que le DD soit reconnu tant dans les politiques nationales qu'internationales, malgré les nombreux travaux théoriques et empiriques portant sur la question, le concept suscite la méfiance, en particulier chez les auteurs en sciences humaines (Gagnon, 2008). Il n'y a pas consensus sur sa pertinence. Qualifié parfois d'utopique, parfois de solution à la crise de l'environnement et du développement (Claval, Touraine in Gagnon, 2008), le DD reste un concept dont l'utilité est controversée.

Force est de constater qu'il existe plus de 80 définitions du DD, sans compter les interprétations et la dizaine de définitions comprises dans le rapport «*Notre avenir à tous*» lui-même (Mebratu, 1998). Cela rend compte de sa complexité. Comme le mentionne Jacobs (1999 in Connelly, 2007), le désaccord sur le DD n'est pas tant d'ordre sémantique, mais plutôt d'ordre politique : ce serait donc un concept controversé surtout quant à ses usages et applications (Gagnon, 2008).

Ainsi, la question de l'applicabilité du DD demeure entière. En effet, aucune de ces réflexions n'a permis d'apporter une lumière aux questions concernant l'opérationnalité du DD. La conjugaison de l'approche du DD avec celle du développement territorial constitue une des solutions actuellement proposée pour contourner cette limite de l'opérationnalité du DD.

## 2.2 Approche territoriale

Les réflexions territoriales sur le développement sont apparues dans les années 70 (Campagne et Pecqueur, 2014). D'abord, le développement local était perçu comme «*une alternative aux grandes opérations de planification*» (Rochman, 2008, p : 37), ensuite, comme «*une réponse émergente à la mondialisation*» (Campagne et Pecqueur, 2014), voire, enfin, comme une approche de développement alternative visant l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques en intégrant les acteurs locaux (Angeon et Callois, 2005).

Selon Tremblay (1999), la conception territoriale du développement représente pour certains auteurs (notamment Aydalot et Pecqueur) la naissance d'un nouveau paradigme de développement, qualifié, par certains travaux, de paradigme du développement par le bas, contrairement à celui du développement fonctionnel ou du développement par le haut (Aydalot, 1985). De fait, l'échelle locale est devenue une pierre angulaire dans la

réflexion et les stratégies concernant le développement (Klein, 2008). D'autres travaux mentionnent même l'idée d'un «*tournant territorial*» pour caractériser ce phénomène (Pecqueur, 2006).

Ces réflexions ont été par la suite fécondées par d'autres approches, dont on peut identifier trois types de travaux. L'approche française du *milieu innovateur* (Aydalot, 1985), met en évidence le rôle du potentiel institutionnel endogène pour les entreprises innovantes. Dans le même ordre d'idées, les approches du *district industriel* et de *systèmes productifs locaux*, qui tentent de mettre en avant la pertinence de la coopération et le partenariat dans le processus d'innovation (Becattini, 1987 in Moulaert et Nussbaumer, 2014). Un troisième type de travaux concerne les *nouveaux espaces industriels*, développés par l'Ecole californienne de la géographie économique (Moulaert et Nussbaumer, 2014).

Selon Rochman, ces modèles territoriaux ont au moins trois attributs communs :

- Elles renforcent la relation entre production et territoire, c'est-à-dire «*la construction de réseaux matériels et cognitifs capables d'internaliser les innovations technologiques dans les processus locaux d'apprentissage productifs*» (Rochman, 2008, p : 38). Ce construit territorial permet d'atténuer la concurrence grâce à la coopération et l'inscription de l'activité économique dans les rapports sociaux ;
- Elles redéfinissent la relation public-privé. «*La production assume en effet un caractère public dans la mesure où elle implique une organisation du territoire et une prise en compte des enjeux existants*» (Ibid.);
- Elles encouragent l'esprit d'entreprise collectif, dans la mesure où «*l'entrepreneur effectue une médiation entre les fonctions sociales, administratives et politiques de la production, liées au travail de différents groupes locaux dans des filières productives inscrites à des échelles supérieures*» (Ibid.).

Au milieu des années 1980, ces modèles refont surface sous le terme «*développement territorial*», en particulier, grâce aux travaux des chercheurs de l'école de Grenoble (notamment Courlet et Pecqueur, 1992), mais également avec l'aide de certains travaux en lien avec la sociologie économique (Fontan et al, 2003) et la géographie socioéconomique (Benko et Lipietz, 2000). En conséquence, les adjectifs «*local*» et «*territorial*» sont utilisés confusément pour qualifier ces approches ; toutefois, l'expression «*développement territorial*» reste davantage employée dans les travaux qui traduisent mieux le rôle du territoire dans le processus de développement.

De son côté, Aydalot (1985) souligne que les limites de l'approche fonctionnelle classique du développement ont été à l'origine du modèle de développement territorial, proposé au début des années 1970. Pour lui, l'émergence de cette nouvelle conception de développement est due aux travaux de John Friedmann et de Clyde Weaver, à l'influence des rapports du Club de Rome, aux réflexions de la Fondation suédoise Dag Hammarskjöld (l'idée d'un autre développement), à la proposition d'Ignacy Sachs (le concept d'écodéveloppement) et à la genèse de la pensée environnementaliste. Le développement territorial traduit selon Aydalot une révolution intellectuelle qui :

«*Associe des éléments sociaux et politiques à l'analyse économique [...]. Un tel développement impose la rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision territoriale ; c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population*» (Aydalot, 1985, p : 109).

Dans le même ordre d'idées, Jean (2015) souligne que la notion de développement territorial marque une rupture radicale avec la logique de développement régional et il ne se base pas encore sur une construction théorique stabilisée. Il provient de l'hybridation des concepts de développement et de territoire qui sont deux phénomènes que la littérature a grande peine à rendre intelligibles. En ce sens, le territoire ne se réduit pas à son échelle, mais il se définit par son mode d'organisation et par la façon dont les acteurs, le composant, s'y coordonnent (Jean, 2015). De fait, «*Le territoire est avant tout un construit d'acteurs en vue de résoudre un problème productif*» (Pecqueur, 2000)<sup>2</sup>.

Dans cette perspective, le développement territorial exprime :

«*La reconnaissance du lien fort entre les dynamiques de développement et les caractéristiques multiples des territoires sur lesquels elles se déploient. Ce concept reconnaît le caractère localisé des acteurs et l'usage de cette référence dans leurs interactions ; finalement, il reconnaît aussi l'émergence de cette réalité qui facilite, entre les volontés locales et les incitations politiques plus globales, une mise en cohérence des actions et des acteurs qui construisent le territoire*» (Jean, 2015, p : 296).

Il peut donc se définir comme «*l'augmentation de la capacité des acteurs à maîtriser les dynamiques d'évolution qui les concernent*» (Lardon et al. in Jean, 2015, p : 296). Loin de la recherche de l'intérêt inhérent à chaque acteur, il s'agit d'une construction collective du développement en termes de réalisation et de potentialité sans aggraver les inégalités régionales. Dans cette logique, le territoire est conçu comme le résultat

---

<sup>2</sup> Nous reviendrons plus en détail sur le concept de territoire dans la section suivante.

du développement dans la mesure où il offre, en plus de la satisfaction des besoins sociaux, un cadre de vie équilibré et durable, mais toujours partiel.

Les idées de local, de proximité et de territoires sont la pierre angulaire de l'approche, c'est de fait au niveau local et grâce à la proximité à la fois géographique et organisationnelle (Talbot et Kirat, 2005) voire institutionnelle (similitude cognitive des individus) (Angeon et Callois, 2005) que se met en place certaine synergie encourageant la conception de projets et d'actions prometteuses et qui donnent au développement sa dimension endogène (Rochman, 2008). Enfin, la transversalité (contrairement à la logique sectorielle), permettant le décloisonnement des initiatives de développement, l'implication, la participation et la contribution des acteurs locaux au processus de développement (Rochman, 2008).

En définitive, l'approche territoriale propose bien plus qu'un simple épisode dans le processus de conceptualisation du développement. Il s'agit d'une rupture profonde avec les approches de développement citées précédemment au sens où les projets de développement sont conçus localement et en concertation avec les acteurs concernés. De plus, il entre en résonance avec les travaux portant sur le développement durable. Dès lors, on peut avancer au sens de Jean (2008) que le développement territorial est une conception globale du développement se basant sur une conjugaison des possibilités économiques, des limites environnementales et de l'équité sociale.

Par ailleurs, si les approches environnementales et territoriales s'inscrivent bien dans une logique critique des anciens modèles de développement et offrent des avenues de recherche pour penser et instaurer un nouveau modèle de développement, elles comportent néanmoins des limites, qui ont favorisé les réflexions actuelles sur un mode de développement qui soit à la fois territorial et durable.

En synthèse, les approches de développement territorial et de développement durable constituent, comme nous l'avons souligné, des critiques des conceptions de développement précédentes. Dans le cheminement de ces réflexions alternatives, le développement territorial durable (DTD) est conçu comme une solution hybride entre ces deux approches. Cette hybridation est justifiée par au moins deux arguments (Rochman, 2008) :

- Sur le plan conceptuel, les deux concepts (développement territorial et développement durable) semblent ambigus ou partiels quant à la question de la durabilité ;
- La nécessité de la construction du concept de développement territorial durable et motivée également par le constat que certaines initiatives de développement peuvent être territoriales sans être durables ou inversement se focaliser sur les principales composantes de la durabilité et occulter la viabilité économique et sociale.

Ainsi, le DTD *« permettrait d'envisager le processus de développement comme une stratégie pouvant donner lieu à une démarche opérationnelle souple, dont la conception serait transversale (et non sectorielle) et n'omettrait aucune dimension »* (Rochman, 2008, p : 54). Cela implique une reconceptualisation du développement, se basant sur une double logique : la définition d'un projet de territoire impliquant les acteurs locaux à sa conception et sa mise en œuvre et de concert avec les principes de développement durable (Gagnon, 2008). L'étude du DTD supposerait donc une analyse : 1) du territoire au sens où celui-ci est à la fois acteur, réceptacle et produit du développement ; 2) de la gouvernance au sens où elle conditionne toute initiative de développement ; 3) de la relation entre environnement et développement, repenser l'interface local-global pour la prise en compte de la dimension environnementale.

### III. Conclusion

La présentation des théories qui ont marqué l'évolution de la théorie du développement, nous a permis d'introduire deux concepts centraux : le développement territorial et le développement durable. Tout en montrant que ces deux concepts comportent des limites qui leur sont propres, nous avons mis en évidence l'idée d'une possible complémentarité entre eux. Nous avons ensuite exposé les différents points de convergence entre le développement territorial et le développement durable, convergence plaidant en faveur d'une hybridation des deux approches. Cette exploration théorique nous a donc permis de définir le développement territorial durable comme une hybridation et une reconstruction du développement durable et du développement territorial.

Par ailleurs, les analyses historiques des trajectoires de développement montrent des trajectoires différentes d'un territoire à un autre (e.g. Banat et Ferguène, 2009). Il n'y a donc pas unicité des trajectoires de développement des territoires. Cela implique, à l'échelle de chaque territoire ayant des caractéristiques et des enjeux spécifiques, des stratégies et des actions adaptées. Le développement territorial durable implique précisément que chaque territoire doit construire, par une démarche interne, son propre modèle particulier de développement. *« Car ce qui a réussi sur un territoire donné à un moment donné peut fort bien ne pas réussir dans un autre territoire »* (Jean, 2008). La non-reproductibilité des modèles de développement impose la reconnaissance d'une autre dimension, celle de la créativité et de l'innovation.

## Bibliographie

- [1]. Alonso M., 2001, « Coopération et développement. L'expérience bolivienne des vallées inter-Andines », Histoire, Université Lumière, [en ligne], consulté le 23 mai 2018, URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00119317/document>
- [2]. Andion C., 2008, « Obstacles à la mise en place de politiques de développement territorial durable au Brésil : contribution fondée sur des études de cas réalisées dans l'état de Santa Catarina de 2004 à 2007 », XLV Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF).
- [3]. Angeon V. et Callois J.-M., 2005, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Economie et institutions*, [en ligne], consulté le 26 juillet 2017, URL : <http://ei.revues.org/890>
- [4]. Angeon V., Caron P. et Lardon S., 2006, « Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable : quel de la proximité dans ce processus ? », [en ligne], consulté le 05 avril 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org/2851>
- [5]. Assidon E., 2002, *Les théories économiques du développement*, Collection Repères, La Découverte, 2002.
- [6]. Aydalot Ph., 1985, *Economie régionale et urbaine*, Paris, Economica.
- [7]. Bairoch P., 1971, *Le Tiers-monde dans l'impasse*, Paris, Gallimard.
- [8]. Benko G. et Lipietz A., 2000, *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- [9]. Bienaymé A., 2006, *Les grandes questions d'économie contemporaine*, Odile Jacob.
- [10]. Campagne P. et Pecqueur B., 2014, *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*, Editions Charles Léopold Mayer, p. 268.
- [11]. Casadella V., Liu Z. et Uzunidis D., 2015, *Développement économique et capacité d'innovation dans la mondialisation*, Editions ISTE, Collection Innovation, entrepreneuriat et Gestion, Série Smart innovation, 2015, 92 p.
- [12]. Charles E. et Pirrone C., 2011, « L'espace de liberté comme mesure synthétique du développement territorial durable », *Revue Tiers Monde*, 2013/03, n° 207, p. 61-77.
- [13]. Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED), 1987, *Notre avenir à tous*, trad. fr., Montréal, Éditions du Fleuve, 1989.
- [14]. Connelly S., 2007, « Mapping Sustainable Development as a Contested Concept », *Local environment*, Vol. 12, No. 3, p. 259-279.
- [15]. Courlet C. et Pecqueur B., 1992, « Les systèmes localisés en France : un nouveau modèle de développement », in Benko G. et Lipietz A., *Les régions qui gagnent*, Presses Universitaires de France.
- [16]. Damian M., 2015, « Et la planète devient malade. Sur la montée des problèmes globaux et la généalogie du planétaire », *Nature Sciences Société* 2015/1, Vol. 23, P.61-68.
- [17]. Deléage J.-P., Foray D., Gautié J., Gazier B., Guellec D. et L'Horty Y., 2013, *Croissance, emploi et développement*, Paris, Editions la Découverte, Collection Repères, 125 p.
- [18]. Diop AM., 2016, « Les politiques de développement élaborées par la Banque mondiale à l'intention des pays de l'hémisphère Sud de 1980 à nos jours : origines, variantes et implications », *Afrique et développement*, Volume XLI, n° 1, 2016, pp. 159-189.
- [19]. Fitoussi J.-P., 2002, « Démocratie et mondialisation », *Revue de l'OFCE* 2002/5 (n° 83 bis), p. 7-18.
- [20]. Fonds Monétaire International (FMI), 2006, « L'Afrique au rendez-vous », *Finances et développement*, vol. 43, n° 4, décembre.
- [21]. Fontan J.-M., Klein J.-L. et Levesque B., 2003, *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses Universitaires du Québec, 356 p.
- [22]. Gagnon C., 2008, « Le développement durable. Un nouveau paradigme scientifique ? », in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, « Science Régionale », 2008, p. 335-367.
- [23]. Gaudin J.P., 2002, *Pourquoi la gouvernance*, Presses des Sciences politiques.
- [24]. Hubbard R., 1999, « les critères de la bonne gouvernance », *Optimum*, La revue de gestion du secteur public, vol. 30.
- [25]. Hugon Ph., 1974, « A propos de l'ouvrage de Samir Amin, Le développement inégal », *Revue Tiers Monde*, tome 15, n° 58, P. 421-434.
- [26]. Hugon Ph., 2006, « Peut-on parler d'une crise ou d'un renouveau de l'économie du développement durant la dernière décennie ? », *Revue Tiers Monde* 2006/3, n° 187, P. 591-619.
- [27]. Hugon Ph., 2007, « Retour sur une cinquantaine d'années d'économie du développement dans la revue tiers monde », *Revue Tiers Monde* 2007/3, n° 191, p. 717-741.
- [28]. Jean B., 2015, « Le développement territorial durable : une nouvelle approche de développement rural », *UFPR*, vol. 33, pp. 115-127.
- [29]. Joumard R., 2009, « Le concept de gouvernance », Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité, Rapport n° LTE 0910, pp. 52.
- [30]. Jouve B., 2007, « La gouvernance urbaine : vers l'émergence d'un nouvel instrument de politiques ? », *Revue internationale des sciences sociales*, Vol. 3, n° 193-194, p. 387-402.
- [31]. Klein J.-L., 2008, « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale », in Ed(s), *Science du territoire. Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, « Science Régionale », 2008, p. 315-333.
- [32]. Laganier R., Villalba B. et Zuindeau B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », [en ligne], consulté le 21 avril 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org>
- [33]. Lhomme J., 1966, « Hirschman (Albert O.) – Stratégie du développement économique, traduit de l'anglais par Françoise Pons », *Revue économique*, vol. 17, n° 4, 1966, pp. 696-697.
- [34]. Meadows D.H., Meadows D.L. and Randers J., 1972, *The limits to growth*, New York, Potomac, [en ligne], consulté le 18/07/2018, URL : <http://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- [35]. Mebratu D., 1998, « Sustainability and Sustainable Development: Historical and Conceptual Review », *Environment Impact Assessment Review*, vol. 18, n° 6, p. 493-520.
- [36]. Naim M., 2000, « Avatars du Consensus de Washington », *Le Monde diplomatique*, mars, p. 20.
- [37]. Moulart F. et Nussbaumer J., 2014, « Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale », in Ed(s), *L'innovation sociale*, Toulouse, ères, « Sociologie économique », 2014, p. 81-114.
- [38]. Otando G., 2008, « Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance », *Cahiers du Lab.RII*, Université du Littoral Côte d'opale, [en ligne], consulté le 01/06/2018, URL : <https://riifr.univ-littoral.fr/wp-content/uploads/2008/03/doc-177.pdf>
- [39]. Otando G., 2011, « Institutions, gouvernance et développement économique : problèmes, réformes et orientation de l'économie gabonaise », *Marché et organisations* 2011/2 (n° 14), p. 129-166.
- [40]. Otando G., Uzunidis D., 2011, « Le renouveau des théories du développement. Institutions et bonne gouvernance », *Recherches internationales*, n° 90, avril-juin 2011, pp. 9-30.
- [41]. Palloix C., 1969, « Impérialisme et échange inégal », *L'Homme et la société*, n° 12, pp. 217-222, [en ligne], consulté le 01 juillet 2018, URL : [https://www.persee.fr/doc/homso\\_0018-4306\\_1969\\_num\\_12\\_1\\_1215](https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1969_num_12_1_1215)

- [42]. Park T-G., 2006, «W. w. Rostow et son discours sur l'économie en Corée du Sud dans les années 1960», *Histoire, économie et société* 2006/2 (25<sup>e</sup> année), p. 281-289.
- [43]. Pecqueur B., 2000, *Le développement local pour une économie des territoires*, Paris, Syros, 132 p.
- [44]. Pecqueur B., 2006, «Le tournant territorial de l'économie globale», *Espaces et sociétés*, 2006/1, n° 124-125, p. 17-32.
- [45]. Pecqueur B., 2006, «Quel tournant territorial de l'économie mondiale globalisée ?», dans Klein J-L. et Tardif C., (dir.), *Entre réseaux et systèmes : les nouveaux espaces régionaux*, Rimouski, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS.
- [46]. Petiteville F., 1998, « Les figures mythiques de l'Etat dans l'économie en développement », *Revue Problèmes économiques*, n° 2587, pp. 14-20.
- [47]. Polanyi K., 2007, « Le sophisme économiciste », *Revue du MAUSS* 2007/1, n° 29, p. 63-79.
- [48]. Rist G., 1996, *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 462 p.
- [49]. Rebérioux A., 2003, « Gouvernance d'entreprise et théorie de la firme : Quelle(s) alternative(s) à la valeur actionnariale ? », *Revue d'économie industrielle*, vol. 4, n° 1, pp. 85-110.
- [50]. Rebérioux A. et Coutrot T., 2005, « Gouvernance d'entreprise : quels pouvoirs pour quelles finalités ? », Conseil scientifique d'Attac, *Economie solidaire et démocratie économique*, Février 2005, p. 37.
- [51]. Rochman J., 2008, «Analyse critique de l'application des principes du développement territorial durable dans les zones rurales marginalisées du Brésil», Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, sous la direction de Jean-Paul CARRIERE, Tours, Université François-Rabelais de Tours, 2008, 520 p.
- [52]. Rosenstein-Rodan P-N., 1943, « Problems of industrialization in Eastern and South-Eastern Europe », *EJ*, vol. 53, p. 202-211.
- [53]. Rostow W.W., (1960, trad. fr., 1970), *Les étapes de la croissance économique – un manifeste non communiste*, Le Seuil, Paris.
- [54]. Sachs I., 1974, «Environnement et styles de développement», *Annales Economies Sociétés Civilisations*, vol. 29, n° 3, P. 553-570.
- [55]. Sen A., 2000, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris, février 2003.
- [56]. Stiglitz J., 2003, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard.
- [57]. Stoker G., 1998, « Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, p. 9-8.
- [58]. Talbot D. et Kirat T., 2005, «Proximité et institutions : nouveaux éclairages», *Economie et institutions*, [en ligne], consulté le 25/07/2017, URL : <http://ei.revues.org/882>
- [59]. Tellier L-N., 1996, « Le Québec est ses régions à l'intérieur de la dynamique spatiale de l'économie mondiale », in *Le phénomène régional au Québec*, Les Presses de l'Université du Québec, p. 9-27.
- [60]. Theys J., 2002, «L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale», [en ligne], consulté le 05 mai 2014, URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475>
- [61]. Tremblay S., 1999, « Du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoires et repères théoriques », *Travaux et études en développement régional*, décembre 1999, [en ligne], consulté le 03 mars 2018, URL : <https://constellation.uqac.ca/2029/>
- [62]. Vivien F-D., 2005, *Le développement soutenable*, Paris, Editions la Découverte, Collection Repères, 122 p.

Driss EL GHOUF. “ Les « révolutions » dans la théorie du développement : éléments de synthèse.” *IOSR Journal of Economics and Finance (IOSR-JEF)*, 11(4), 2020, pp. 65-79.